

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR  
DU RÈGLEMENT 572**



---

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 12 juillet 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT NO 572 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 354**

Que ce règlement peut être consulté sur le site web de la Ville au [www.ndip.org](http://www.ndip.org).

Que ce règlement entre en vigueur le 14 juillet 2022.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 JUILLET 2022.

Me Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

\*\*\*\*\*